



ASSOCIATION CANADIENNE DU PARACHUTISME SPORTIF
CANADIAN SPORT PARACHUTING ASSOCIATION

BULLETIN TECHNIQUE #108

BULLETIN TECHNIQUE # 108

Point #1 Inspection pour test d'étanchéité du Vigil II

Observance : obligatoire

Il s'agit d'une inspection pour test d'étanchéité du Vigil II multimode (version civile seulement). Quand le Vigil II a été immergé dans l'eau, il doit être renvoyé au fabricant pour une inspection (selon le PSB-9). Voir le site Internet suivant pour plus d'informations

http://www.pia.com/piapubs/ServiceBulletins/PSB9_2013_06_14.pdf

Point #2 Arrêt automatique après 14 heures

Observance : consultatif

Le Vigil II se fermera automatiquement après 14 heures. S'il y a eu déplacement entre des centres de parachutisme, assurez-vous de fermer le Vigil II et de le rallumer à chaque centre suivant, selon les instructions du fabricant. Pour plus d'informations, voir le PSB-10 sur le site Internet suivant.

<http://www.vigil.aero/wp-content/uploads/PSB-10-2013-06-14-.pdf>

Robert MacNeill – responsable
Comité de Technique et Sécurité
24 mai, 2013
Trad. A. Lemaire juin 2013

Notre travail, leur sécurité, notre but, la perfection

Entités affiliées: AÉRO CLUB du CANADA – FÉDÉRATION AÉRONAUTIQUE INTERNATIONALE